

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) - SEPTEMBRE 2019

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
FAROKH NIKKHOO 200339	CD00-1359	M ^e George R. Hendy, Président M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	9 septembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Conflit d'intérêts	Sanctions
ANNE AUBIN 154346	CD00-1357	M ^e George R. Hendy, Président M. Guy Julien, A.V.C. M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.	10 septembre 2019 à 9h30 11 septembre 2019 à 9h30 12 septembre 2019 à 9h30	Hôtel Le Montagnais 1080, boul. Talbot Chicoutimi (Québec) G7H 4B6	Appropriation de fonds pour fins personnelles Opération non autorisée Falsification ou contrefaçon de signature	Culpabilité
RICHARD DAVID 191235	CD00-1374	M ^e George R. Hendy, Président M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. M. Jasmin Lapointe	17 septembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir fait signer un document en blanc Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité et sanctions

NHUT LY 194740	CD00-1372	M ^e Gilles Peltier, Président M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	19 septembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité et sanctions
JOSÉE LEBEL 189278	CD00-1265	M ^e Sylvain Généreux, Président M. Denis Petit, A.V.A. M. François Faucher, Pl. Fin.	27 septembre 2019 à 9h30	Palace Royal 775, av. Honoré- Mercier, Québec (Québec) G1R 6A5	Avoir causé un découvert ou risque de découvert Préavis de remplacement non remis au preneur dans les délais Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence Divulgence des renseignements personnels et confidentiels	Sanctions